AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

INTERCALL

Société anonyme au capital de 807 060 €.
Siège social : 24, rue Emile Menier, 75016 Paris.
393 819 636 R.C.S. Paris.

CORPORATE TELECOM

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 100 000 €.
Siège social : 176, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.
497 489 294 R.C.S. Nanterre.

Avis de projet de fusion

1 — Fusion par voie d'absorption de la Société CORPORATE TELECOM par la Société INTERCALL prévue aux articles L.236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de commerce.

2 — La fusion sera rétroactive au 1er janvier 2011.

3 — Evaluation de l'actif et du passif de la Société CORPORATE TELECOM dont la transmission à la Société INTERCALL est prévue :
— actif : 4 319 246 euros ;
— passif : 411 246 euros ;
— actif net : 3 908 000 euros.

4 — Rapport d'échange des droits sociaux : 2 040 actions de la société INTERCALL pour 1 action de la société CORPORATE TELECOM.

5 — Augmentation de capital de la société INTERCALL :
la Société INTERCALL procédera à une augmentation de capital de 1 020 000 euros par la création de 1 020 000 actions nouvelles de 1 euro qui seront immédiatement assimilées aux actions anciennes d'INTERCALL.

6 — La différence dégagée entre, d'une part, la valeur des apports de CORPORATE TELECOM soit 3 908 000 euros et d'autre part le montant nominal des actions nouvelles émises par INTERCALL soit 1 020 000 euros, différence qui ressort à 2 888 000 euros sera portée au bilan d' INTERCALL à un compte « Prime de Fusion » sur lequel les actionnaires anciens et nouveaux d' INTERCALL auront les mêmes droits.

7 — Le projet de fusion a été établi en date à Paris le 23 mars 2011 et a été déposé d'une part, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société CORPORATE TELECOM et d'autre part, au greffe du tribunal de commerce de Paris au nom de la société INTERCALL le 14 avril 2011.

1101477